



Comité National de Prévention du Stress :

Depuis le 15/02/2025 la CFE-CGC Orange devient majoritaire pour défendre vos conditions de travail

Suite à la crise sociale chez France Telecom de 2007-2009, la nouvelle Direction s'est engagée sur un nouveau contrat social et a acté la création d'un comité dédié, le Comité National de Prévention du Stress (CNPS), dans le cadre de l'accord de 2010 sur l'évaluation et la prévention des risques psychosociaux au travail.

La nouvelle composition du CNPS en 2025

À compter du 15 février 2025, la CFE-CGC Orange devient majoritaire au sein du CNPS grâce à votre soutien. Voici la répartition des sièges entre les organisations syndicales :

- ◆ 6 membres pour la CFE-CGC ;
- ◆ 4 membres pour la CFDT ;
- ◆ 2 membres pour la CGT.

Cette majorité permet à la CFE-CGC de renforcer son rôle dans la défense de vos droits et dans l'amélioration des conditions de travail.

Les missions du CNPS

Le CNPS joue un rôle clé dans la santé et le bien-être des salariés d'Orange en France. Ses principales missions incluent :

- ◆ La supervision de l'enquête triennale sur les risques psychosociaux, réalisée avec l'expertise indépendante de SECAFI ;
- ◆ L'analyse des réponses anonymes pour formuler des recommandations concrètes à la Direction ;
- ◆ La mise en œuvre d'actions visant à améliorer les conditions de travail dans toutes les entités du groupe.

L'enquête CNPS SECAFI 2024 : un outil crucial

Vous avez été des dizaines de milliers à répondre à cette enquête en décembre 2024 et nous vous en remercions. Les résultats globaux en France seront présentés fin février 2025 au CNPS et les résultats par périmètre CSE/filiales à la fin mars 2025. Les représentants de la CFE-CGC Orange s'engagent à vous faire une restitution de ces résultats.

Engagements pour l'avenir

La Direction a réaffirmé son engagement en faveur de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT). Cependant, au-delà des déclarations, la CFE-CGC restera vigilante pour que ces promesses se traduisent par des mesures concrètes et efficaces.

En tant que syndicat majoritaire au CNPS, nous serons votre voix pour exiger :

- ◆ Des actions tangibles contre les risques psychosociaux ;
- ◆ Une amélioration durable des conditions de travail pour tous les salariés.